



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0748

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subventions accordées à l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) du Rhône, à l'Union française des associations sportives des employés communautaires (Ufasec) et à l'association des agents retraités de la ville de Lyon et de la communauté urbaine de Lyon (Arlyco)

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brailard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0748**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Subventions accordées à l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) du Rhône, à l'Union française des associations sportives des employés communautaires (Ufasec) et à l'association des agents retraités de la ville de Lyon et de la communauté urbaine de Lyon (Arlyco)**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Du fait de l'intérêt qu'elle porte à leurs activités, la Communauté urbaine est sollicitée annuellement pour apporter son soutien financier aux associations qui suivent :

- l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) du Rhône est un acteur reconnu de l'habitat et un partenaire de la Communauté urbaine depuis sa création en 1992. La Communauté urbaine souhaitant poursuivre le partenariat financier instauré avec l'Adil depuis sa création, il est proposé le versement d'une subvention s'élevant à 19 000 €,

- l'Union française des associations sportives des employés communautaires (Ufasec).

La Communauté urbaine participe depuis 1982 aux activités de l'Ufasec.

Cette association a pour objet la création de liens de solidarité entre les associations sportives des communautés urbaines. Sa principale activité consiste en l'organisation d'un tournoi omnisport annuel qui réunit les communautés urbaines adhérentes (une douzaine).

Les ressources de l'Ufasec sont constituées des cotisations des associations adhérentes et des subventions que versent les communautés urbaines. La Communauté urbaine est sollicitée pour le versement d'une subvention de 18 129 €,

- l'association des agents retraités de la ville de Lyon et de la communauté urbaine de Lyon (Arlyco).

C'est une association du personnel qui réunit les agents retraités de la communauté urbaine de Lyon et de la ville de Lyon et dont l'activité principale est d'organiser des activités de loisirs pour les retraités adhérents.

Elle est financée par les cotisations de ses membres et les subventions de la Communauté urbaine et de la ville de Lyon.

A ce titre, il est proposé de verser à l'association une subvention de 5 050 €.

Le montant total de ces versements s'élèverait à 42 179 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement, au titre de l'exercice 2009, d'une subvention :

- de 19 000 € au profit de l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) du Rhône,
- de 18 129 € au profit de l'Union française des associations sportives des employés communautaires (Ufasec),
- de 5 050 € au profit de l'Association des agents retraités de la ville de Lyon et de la communauté urbaine de Lyon (Arlyco).

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.